



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 juin 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	9
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 21/06/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, TAPIÉ Stéphane.

Pouvoir de Amandine DREVON à Pascal GENOUD.

Madame Isabelle NADAS a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 30/06/2023

**2023-08-01 - OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS AU HAMEAU DE CURSINGES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu de profiter des travaux d'assainissement programmés par Thonon Agglomération sur le hameau de Cursinges pour enfouir les réseaux secs en concertation avec le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie.

Le plan de financement a été présenté et le coût total des travaux est estimé à 1.275.035,50 € TTC décomposé comme ci-dessous :

- Electricité (mise en souterrain) :	732.497,58 €
- Eclairage public (extension, rénovation) :	234.953,44 €
- Télécom (Orange) :	307.584,48 €

La participation du Syane s'élève à 511.098,68 € représentant un reste à charge pour la commune d'un montant de 763.936,82 €.

Considérant la forte augmentation des différents matériaux ;  
Considérant les finances de la commune ;  
Considérant le projet urbain relatif à la rénovation du Ram-Dam ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **NE VALIDE PAS** le plan de financement présenté par le SYANE
- **DECIDE** de ne pas donner suite au projet d'enfouissement des réseaux secs au hameau de Cursinges.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,  
Isabelle NADAS



Le Maire,  
Pascal GENOUD

